

20250102009535 Numéro: Établi le: 02/01/2025

Validité maximale: 02/01/2035



### Logement certifié

Rue: Boulevard Frère Orban n°: 38 boîte: 0021

CP:4000 Localité: Liège

Certifié comme : Appartement

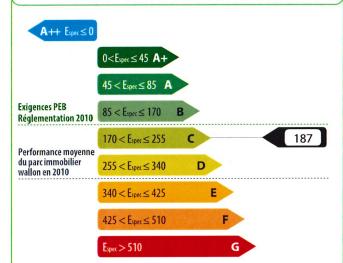
Date de construction: 1963



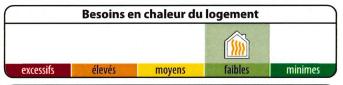
### Performance énergétique

La consommation théorique totale d'énergie primaire de ce 

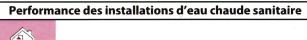
Consommation spécifique d'énergie primaire :...... 187 kWh/m².an



### Indicateurs spécifiques







insuffisante satisfaisante médiocre

# Système de ventilation très partiel partiel incomplet

Utilisation d'énergies renouvelables

sol. photovolt. biomasse pompe à chaleur cogénération

### Certificateur agréé n° CERTIF-P2-01728

Nom / Prénom: ROUFOSSE Jean-Charles

Adresse : Rue des écoles

n°:13

CP: 4970 Localité: Stavelot

Pays: Belgique

Je déclare que toutes les données reprises dans ce certificat sont conformes au protocole de collecte de données relatif à la certification PEB en vigueur en Wallonie. Version du protocole 02sept.-2024. Version du logiciel de calcul 4.0.5.

Digitally signed by Jean-Charles Roufosse (Signature) Date: 2025.01.02 22:35:01 CET

Reason: PACE

Le certificat PEB fournit des informations sur la performance énergétique d'une unité PEB et indique les mesures générales d'améliorations qui peuvent y être apportées. Il est établi par un certificateur agréé, sur base des informations et données récoltées lors de la visite du bâtiment.

Ce document est obligatoire en cas de vente & location. Il doit être disponible dès la mise en vente ou en location et, en cas de publicité, certains de ses indicateurs (classe énergétique, consommation théorique totale, consommation spécifique d'énergie primaire) devront y être mentionnés. Le certificat PEB doit être communiqué au candidat acquéreur ou locataire avant signature de la convention, qui mentionnera cette formalité.

Pour de plus amples informations, consultez le Guichet de l'énergie de votre région ou le site portail de l'énergie energie.wallonie.be



 Numéro :
 20250102009535

 Établi le :
 02/01/2025

 Sélidité maximale :
 02/01/2035

Certificat de Performance Énergétique (PEB) **Bâtiment résidentiel existant** 



### Volume protégé

	solant thermique, elle délimite souvent le volume protég
us les locaux chauffés. Lorsqu'une paroi dispose d'un	annexe, batiment mitoyen). Il comprend au moins to
	déperditions thermiques que ce soit vers l'extérieur, v
spaces du logement que l'on souhaite protéger des	Le volume protégé d'un logement reprend tous les e

Le volume protégé est déterminé conformément au protocole de collecte des données défini par l'Administration.

Le volume protégé reprend l'entièreté de l'appartement du deuxième étage.

Le volume protégé de ce logement est de 442 m³

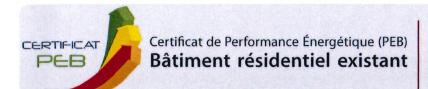
Description par le certificateur

### Surface de plancher chauffée

Il s'agit de la somme des surfaces de plancher de chaque niveau du logement situé dans le volume protégé. Les mesures se font en prenant les dimensions extérieures (c'est-à-dire épaisseur des murs comprise). Seules sont comptabilisées les surfaces présentant une hauteur sous plafond de minimum 150 cm. Cette surface est utilisée pour définir la consommation spécifique d'énergie primaire du logement (exprimée en kWh/m².an) et les émissions spécifiques de CO<sub>2</sub> (exprimées en kg/m².an).

La surface de plancher chauffée de ce logement est de 147 m²

trade to have		Rapport partiel		
		ieurs logements.	sont communes à plus	es installations suivante
olaire □ solaire □ photovoltaïque	solaire thermique	□ noitalitav	eau chaude □	□ chauffage □
		ort partiel suivant :	es proviennent du rapp	Dès lors, certaines donné
	1502/70	0/81 : əlsmixsm ətibils	٥٤١٥١٥٩١٢٥١٦ کا	.02 : ləitreq troqqer ub °N
	(1	85 ns 4000 Liège(4000)	an : Boulevard Frère-Orb	Adresse principale du bie
n° CERTIF-P3-02132			Certigreen null	Celui-ci a été établi par : C

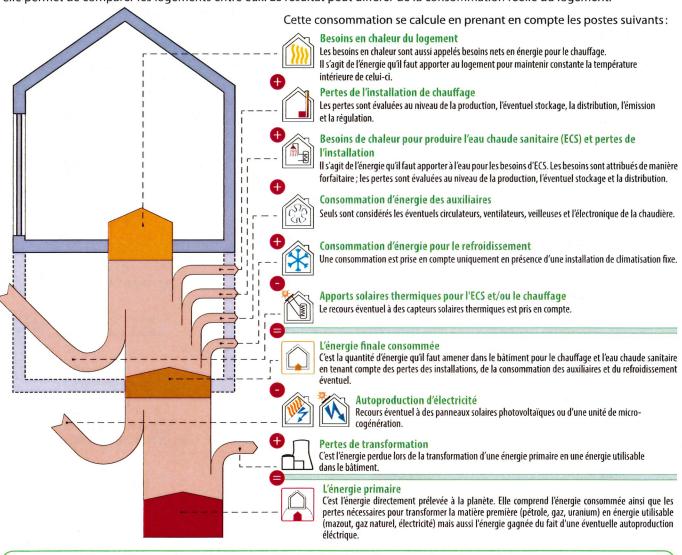


Validité maximale : 02/01/2035



### Méthode de calcul de la performance énergétique

Conditions standardisées - La performance énergétique du logement est évaluée à partir de la consommation totale en énergie primaire. Elle est établie pour des conditions standardisées d'utilisation, notamment tout le volume protégé est maintenu à 18° C pendant la période de chauffe, jour et nuit, sur une année climatique type. Ces conditions sont appliquées à tous les logements faisant l'objet d'un certificat PEB. Ainsi, seules les caractéristiques techniques du logement vont influencer sa consommation et non le style de vie des occupants. Il s'agit donc d'une consommation d'énergie théorique en énergie primaire; elle permet de comparer les logements entre eux. Le résultat peut différer de la consommation réelle du logement.



#### L'électricité : une énergie qui pèse lourd sur la performance énergétique du logement. Pour 1kWh consommé dans un logement, il faut 2,5 kWh d'énergie À l'inverse, en cas d'auto-production d'électricité (via panneaux dans une centrale électrique. Les pertes de transformation sont photovoltaïques ou cogénération), la quantité d'énergie gagnée donc importantes, elles s'élèvent à 1,5 kWh. est aussi multipliée par 2,5; il s'agit alors de pertes évitées au niveau des centrales électriques. EXEMPLE D'UNE INSTALLATION DE CHAUFFAGE ÉLECTRIQUE EXEMPLE D'UNE INSTALLATION PHOTOVOLTAÏQUE Consommation finale en chauffage Panneaux photovoltaïques - 1 000 kWh 10 000 kWh Pertes de transformation 15 000 kWh Pertes de transformation évitées - 1 500 kWh Économie en énergie primaire Consommation en énergie primaire - 2 500 kWh 25 000 kWh Actuellement, les autres énergies (gaz, mazout, bois...) ne sont pas impactées par des pertes de transformation.



 Numéro :
 20250102009535

 Établi le :
 02/01/2025

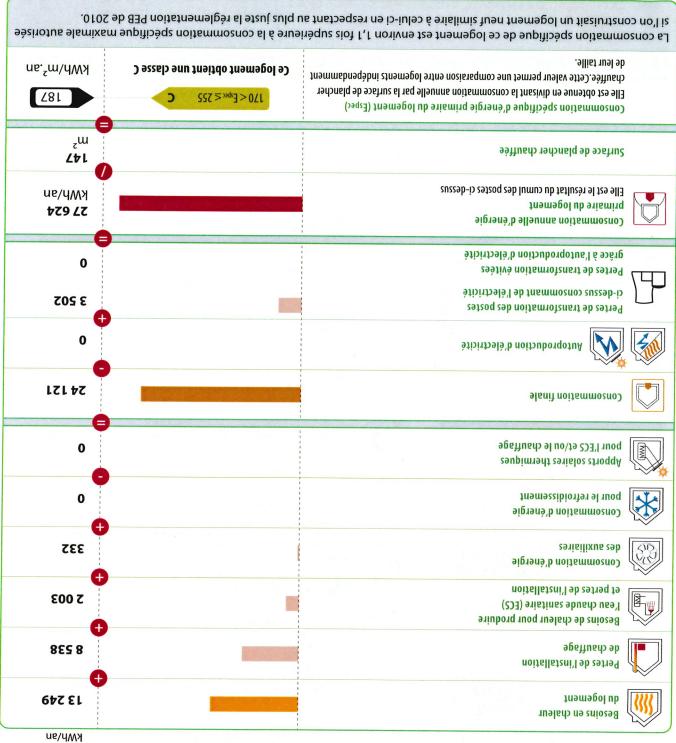
 Validité maximale :
 02/01/2035

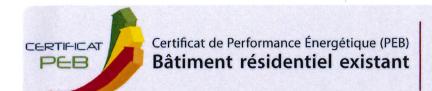
Certificat de Performance Énergétique (PEB) Bâtiment résidentiel existant



# Évaluation de la performance énergétique

La consommation totale d'énergie primaire du logement est la somme de tous les postes repris dans le tableau cidessous. En divisant ce total par la surface de plancher chauffée, la consommation spécifique d'énergie primaire, Espec, est obtenue. C'est sur cette valeur Espec que le label de performance du logement est donné.





Validité maximale : 02/01/2035



### Preuves acceptables

Le présent certificat est basé sur un grand nombre de caractéristiques du logement, que le certificateur doit relever en toute indépendance et selon les modalités définies par le protocole de collecte des données.

- Certaines données nécessitent un constat visuel ou un test; c'est pourquoi le certificateur doit avoir accès à l'ensemble du logement certifié. Il s'agira essentiellement des caractéristiques géométriques du logement, de certaines données propres à l'isolation et des données liées aux systèmes.
- D'autres données peuvent être obtenues également ou exclusivement grâce à des documents bien précis. Ces
  documents sont nommés «preuves acceptables» et doivent être communiqués au certificateur par le demandeur;
  c'est pourquoi le certificateur doit lui fournir un écrit reprenant la liste exhaustive des preuves acceptables, au
  moins 5 jours avant d'effectuer les relevés dans le bâtiment, pour autant que la date de la commande le permette.
  Elles concernent, par exemple, les caractéristiques thermiques des isolants, des données techniques relatives à
  certaines installations telles que le type et la date de fabrication d'une chaudière ou la puissance crête d'une
  installation photovoltaïque.

À défaut de constat visuel, de test et/ou de preuve acceptable, la procédure de certification des bâtiments résidentiels existants utilise des valeurs par défaut. Celles-ci sont généralement pénalisantes. Dans certains cas, il est donc possible que le poste décrit ne soit pas nécessairement mauvais mais que, tout simplement, il n'a pas été possible de vérifier qu'il était bon!

Postes	Preuves acceptables prises en compte par le certificateur	Références et descriptifs
Isolation thermique	Pas de preuve	
Étanchéité à l'air	Pas de preuve	
Ventilation	Pas de preuve	
Chauffage	Pas de preuve	
Eau chaude sanitaire	Pas de preuve	



 Numéro :
 20250102009535

 Établi le :
 02/01/2025

 Validité maximale :
 02/01/2035

Certificat de Performance Énergétique (PEB) **Instruction de la libration de l** 



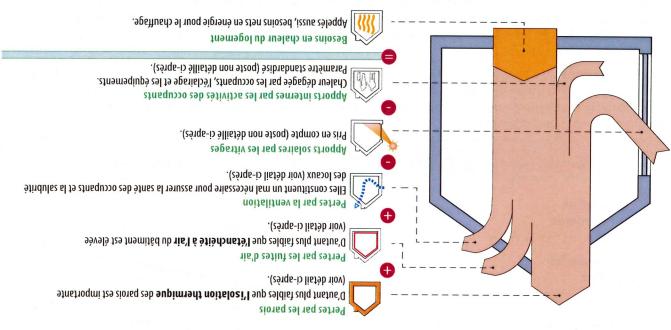
### Descriptions et recommandations -1-

Cette partie présente une description des principaux postes pris en compte dans l'évaluation de la performance énergétique du logement. Sont également présentées les principales recommandations pour améliorer la situation existante.

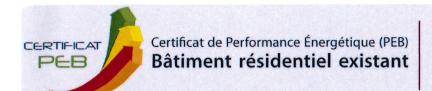
Besoins nets en énergie (BNE) par m² de plancher chauffé et par an кМh/m<sup>2</sup>.an **90** 

səminim .	<b>e</b> səldist	moyens	z <u>è</u> v <u>ə</u> l <u>è</u>	excessifs
	logement	n chaleur du	a suiosad	

Ces besoins sont les apports de chaleur à fournir par le chauffage pour maintenir constante la température intérieure du logement. Ils dépendent des pertes par les parois selon leur niveau d'isolation thermique, des pertes par manque d'étanchéité à l'air, des pertes par la ventilation mais aussi des apports solaires et des apports internes.



	AUCUNE		
réglementation PEB 2014.		sentant un très bon niveau d' ethermique des parois est comp	
			ing signed (
noitisilitzul	гпцась	noitanimonàQ	эдК



Validité maximale: 02/01/2035



## Descriptions et recommandations -2-

Гуре		Dénomination	Surface	Justification
Parc	is avec un	bon niveau d'isolation		
perfor	mance the	rmique des parois est compar	able aux exigen	ces de la réglementation PEB 2010.
^	F1	PVC DV	10,9 m²	Double vitrage haut rendement - (U <sub>g</sub> = 1,4 W/m².K) Châssis PVC
	F2	Porte fenetre	9,4 m²	Double vitrage haut rendement - (U <sub>g</sub> = 1,4 W/m².K) Panneau isolé non métallique Châssis PVC
	13 avec 130	lation insuffisante ou d'épa	isseul ilicollilue	
comm				r vérifié le niveau d'isolation existant). Double vitrage haut rendement - (U <sub>g</sub> = 1,7 W/m².K) Châssis métallique avec coupure thermique
Paro	andations	: isolation à renforcer (si néce Alu DV	ssaire après avoi	r vérifié le niveau d'isolation existant). Double vitrage haut rendement - (U <sub>g</sub> = 1,7 W/m².K)
) Paro	F3	: isolation à renforcer (si néce Alu DV	ssaire après avoi	r vérifié le niveau d'isolation existant). Double vitrage haut rendement - (U <sub>g</sub> = 1,7 W/m².K)
Paro	F3 is sans iso andations M1	: isolation à renforcer (si néce Alu DV lation : à isoler.	10,5 m <sup>2</sup> 19,0 m <sup>2</sup>	r vérifié le niveau d'isolation existant).  Double vitrage haut rendement - (U <sub>g</sub> = 1,7 W/m².K)  Châssis métallique avec coupure thermique



Validité maximale: 02/01/2035 05/01/5052 Établi le : 20250102009535 Numéro:

### Bâtiment résidentiel existant Certificat de Performance Énergétique (PEB)



#### Descriptions et recommandations -3-

		1
Ш		l
		J
	$\checkmark\!\!/$	1

### Pertes par les fuites d'air

rèduite. réchauffer l'air froid qui s'insinue et, d'autre part, la quantité d'air chaud qui s'enfuit hors du bâtiment est Améliorer l'étanchéité à l'air participe à la performance énergétique du bâtiment, car, d'une part, il ne faut pas

Réalisation d'un test d'étanchéité à l'air

ntilation

<sup>2</sup>m.h/⁵m ≤1 : Joefaut : Non : Non : Mon : Mon

iuO 🗆

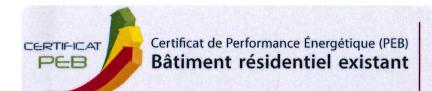
jonctions, percements ...) car c'est là que l'essentiel des fuites d'air se situe. protégé et, principalement, au niveau des raccords entre les différentes parois (pourtours de fenêtre, angles, Recommandations : L'étanchéité à l'air doit être assurée en continu sur l'entièreté de la surface du volume

bsr ve	Pertes	

dimensionné et installé permet de réduire ces pertes, en particulier dans le cas d'un système D avec récupération l'air extérieur, ce qui inévitablement induit des pertes de chaleur. Un système de ventilation correctement Pour qu'un logement soit sain, il est nécessaire de remplacer l'air intérieur vicié (odeurs, humidité, etc...) par de sont comptabilisées... Pourquoi? Votre logement n'est équipé d'aucun système de ventilation (voir plus loin), et pourtant des pertes par ventilation

comptabilisées, même en l'absence d'un système de ventilation. des fenêtres. C'est pourquoi, dans le cadre de la certification, des pertes par ventilation sont toujours de chaleur. En l'absence d'un système de ventilation, une aération suffisante est nécessaire, par simple ouverture

% 0		obale des pertes de ventilation	Diminution gl
	noN ☑ iuO □	non <b>⊠</b> iuO □	iuO □
ables qualité d'execution	Preuves accept caractérisant la	noitalithaV abnamab al á	Système D avec récupération de chaleur



Validité maximale: 02/01/2035



### Descriptions et recommandations -4-



61 % Rendement global en énergie primaire

Insta	allation de chauffage central collectif
Production	Chaudière, mazout, non à condensation, date de fabrication : après 1985, régulée en T° constante (chaudière maintenue constamment en température)
Distribution	Entre 2 et 10 m de conduites non-isolées traversant des espaces non chauffés
Emission/ régulation	Radiateurs, convecteurs ou ventilo-convecteurs, avec vannes thermostatiques Absence de thermostat d'ambiance Décompte individualisé des consommations de chauffage

#### Recommandations:

La régulation en température constante de la chaudière est très énergivore : elle maintient en permanence la chaudière à haute température ce qui entraîne des déperditions de chaleur inutiles. Il est donc recommandé de demander à un chauffagiste d'en étudier les possibilités d'amélioration. Une régulation climatique avec sonde extérieure est une solution optimale lorsqu'elle est techniquement réalisable.

Le certificateur a constaté que des conduites de chauffage situées en dehors des locaux chauffés ne sont pas isolées. Il est recommandé de les isoler afin d'éviter des dépenditions de chaleur inutiles.



 Numéro :
 20250102009535

 Établi le :
 02/01/2025

 Validité maximale :
 02/01/2035

Certificat de Performance Énergétique (PEB) **Bâtiment résidentiel existant** 



#### Descriptions et recommandations -5-

Rendement
global
en énergie
primaire

Performance des installations d'eau chaude sanitaire

# Installation d'eau chaude sanitaire

Production

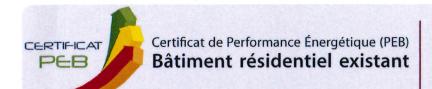
Production avec stockage par résistance électrique

Bain ou douche, plus de 5 m de conduite Evier de cuisine, entre 5 et 15 m de conduite

Distribution

#### Recommandations:

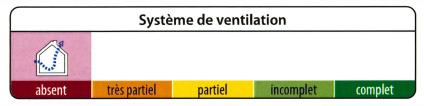
Le niveau d'isolation du ballon de stockage n'est pas une donnée nécessaire à la certification. Une isolation équivalente à au moins 10 cm de laine minérale devrait envelopper le réservoir de stockage pour éviter des déperditions de chaleur inutiles. Il est donc recommandé de le vérifier et d'éventuellement renforcer l'isolation.



Validité maximale: 02/01/2035



#### Descriptions et recommandations -6-





#### Système de ventilation

#### N'oubliez pas la ventilation!

La ventilation des locaux est essentielle pour la santé des occupants et la salubrité du logement. Le certificateur a fait le relevé des dispositifs suivants.

Locaux secs	Ouvertures d'alimentation réglables (OAR) ou mécaniques (OAM)	Locaux humides	Ouvertures d'évacuation réglables (OER) ou mécaniques (OEM)
Séjour	aucun	SDB	aucun
Chambre 1	aucun	Cuisine	aucun
Chambre 2	aucun	WC	aucun

Selon les relevés effectués par le certificateur, aucun dispositif de ventilation n'est présent dans le logement.

Recommandation: La ventilation des locaux est essentielle pour la santé des occupants et la salubrité du logement. Il est vivement conseillé d'installer un système de ventilation complet. Si des améliorations sont apportées à l'étanchéité à l'air, il faut apporter d'autant plus d'attention à la présence d'un tel système. De plus, en cas de remplacement des fenêtres et portes extérieures, la réglementation exige que les locaux secs soient équipés d'ouvertures d'alimentation (naturelles ou mécaniques).



 Numéro :
 20250102009535

 Établi le :
 02/01/2025

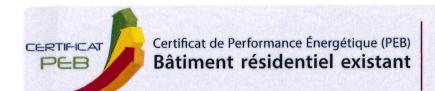
 Validité maximale :
 02/01/2035

Certificat de Performance Énergétique (PEB) **Bâtiment résidentiel existant** 



### Descriptions et recommandations -7-

TNAÌN	ab àtinU (Anité de noiterànànàgo)
NÉANT	PAC Pompe à chaleur
NÉANT	essemoid <u>Properties</u>
NÉANT	evisios noisellateni photosolateidue
TNAÌN	Installation solaire thermique
sol. photovolt.   biomasse   pompe à chaleur   cogénération	sol. therm.
Utilisation d'énergies renouvelables	
( CHONDRING TO CHOOL	



Validité maximale: 02/01/2035



#### Impact sur l'environnement

Le  $CO_2$  est le principal gaz à effet de serre, responsable des changements climatiques. Améliorer la performance énergétique d'un logement et opter pour des énergies renouvelables permettent de réduire ces émissions de  $CO_2$ .

Émission annuelle de CO <sub>2</sub> du logement	6 887 kg CO₂/an
Surface de plancher chauffée	147 m <sup>2</sup>
Émissions spécifiques de CO <sub>2</sub>	47 kg CO <sub>2</sub> /m².an

1000 kg de CO<sub>2</sub> équivalent à rouler 8400 km en diesel (4,5 l aux 100 km) ou essence (5 l aux 100 km) ou encore à un aller-retour Bruxelles-Lisbonne en avion (par passager).

#### Pour aller plus loin

Si vous désirez améliorer la performance énergétique de ce logement, la meilleure démarche consiste à réaliser un **audit logement** mis en place en Wallonie. Cet audit vous donnera des conseils personnalisés, ce qui vous permettra de définir les recommandations prioritaires à mettre en œuvre avec leur impact énergétique et financier.

L'audit logement permet d'activer les primes habitation (voir ci-dessous). Le certificat PEB peut servir de base à un audit logement.



#### Conseils et primes

La brochure explicative du certificat PEB est une aide précieuse pour mieux comprendre les contenus présentés.

Elle peut être obtenue via: - un certificateur PEB

- les guichets de l'énergie

- le site portail http://energie.wallonie.be

Sur ce portail vous trouverez également d'autres informations utiles notamment :

- · la liste des certificateurs agréés;
- · les primes et avantages fiscaux pour les travaux d'amélioration énergétique d'un logement;
- · des brochures de conseils à télécharger ou à commander gratuitement;
- · la liste des guichets de l'énergie qui sont là pour vous conseiller gratuitement.

### Données complémentaires

Permis de bâtir / d'urbanisme / unique obtenu le : NÉANT

Référence du permis : NÉANT

Prix du certificat : 125 € TVA comprise